

**ARRETE REGLEMENTANT PROVISOIEMENT
LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
RUE NEUVE**

Le Maire de la commune d'ALENYA,

VU l'art R417-10/11, 10° du Code de la route,
VU les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 _ 8° partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents,
VU la demande de Mme CARDINAL Gaëlle représentant la société COUVREO domiciliée rue de la Côte Radieuse à Saleilles (66280) en date du 26 février 2026,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites du territoire de la commune,

CONSIDERANT que Mme CARDINAL Gaëlle représentant la société COUVREO domiciliée rue de la Côte Radieuse à Saleilles (66280), demande l'autorisation d'effectuer des travaux de réfection de toiture 10 rue Neuve à Alénia (66200) **le jeudi 16 avril 2026.**,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules, afin de garantir la sécurité des usagers de ce secteur.

ARRETE

Article I : La société COUVREO représentée par Mme CARDINAL Gaëlle est autorisée à intervenir sur le domaine public.

Article II : Pendant la durée des travaux, la circulation sera interdite de 08h à 17h. Le stationnement au droit des travaux sera interdit de 08h à 17h.

Article III : La société COUVREO, a en charge la pose de la signalisation réglementaire et son maintien en bon état. A sa charge de se conformer aux dispositions du règlement général sur la conservation et la surveillance des routes communales, intercommunales, et des voies départementales en agglomération en date du 30 janvier 1968.

Article IV : Cet arrêté est valable pendant la durée des travaux **le jeudi 16 avril 2026.**

Article V : Monsieur le Maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le chef de la Police Municipale Mutualisée sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent Arrêté.

Alénia, le 04 mars 2026

Le Maire,
Jean-André MAGDALOU

